



Fiche action n °3 : Engager les pouvoirs du Maire dans le soutien aux familles en difficulté

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réunir le Conseil pour les Droits et les devoirs des familles:

- lorsque les familles sont confrontées à l'absentéisme scolaire de leurs enfants et qu'elles n'en n'ont pas connaissance ou bien n'ont pas les moyens d'agir en matière d'autorité sur leurs enfants.
- Examiner avec la famille les mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées et l'opportunité d'informer les professionnels de l'action sociale et les tiers intéressés des recommandations qui lui sont faites
- Possibilité de conclure avec les familles un « contrat de responsabilité parentale » prévu à l'article L222-4-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PILOTE

Ville de Saint-Laurent-du-Maroni (Police Municipale).

SERVICES D'APPUI

Inspection Académique, Préfecture, Conseil Général.

OBJECTIFS

- Lutter contre l'absentéisme scolaire
- Aider les parents à retrouver de l'autorité sur leurs enfants.
- Alerter et responsabiliser les parents sur l'absentéisme scolaire de leurs enfants en prenant appui sur le Conseil pour les Droits et les devoirs des familles.

INDICATEURS

- Evolution du taux en matière d'absentéisme scolaire.
- Evolution du nombre de familles suivies dans le cadre du Conseil pour les droits et devoirs des familles.

SUIVI

Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles pourra se réunir au moins une fois par trimestre.

Les membres du Conseil sont soumis à l'obligation du secret professionnel et les informations communiquées ne peuvent être divulguées aux tiers.

MOYENS

Ville de Saint-Laurent-du-Maroni – Programme de réussite éducative –DDJS – Police Municipale.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Dès la signature du nouveau Contrat Local de Sécurité.